

N/REF : 24/10/2025 11H29 C:000003 I:80075
V/REF : AC/C31269
V/Email reçu le Vendredi 24/10/2025 a 11H29

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLM
IMMEUBLE : CLOS MIRABELLES -CLM
40, MAIL DE LA BESNERAIE
CLOS DES MIRABELLES/GRAND BOIS
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 10 Décembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : BOULEVARD 4 BOIS - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER AU 21/11
LOGEMENT N° 106804, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSÉE, TYPE 5
MOTIF : CONSUEL - ELT 106804 CLM
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 21/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE
LOGEMENT PAS SUR PASS
A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 04/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : PRÉSENT
DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA
CONSTAT : PRÉSENT
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS
DISJONCTEURS ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT
LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : PRÉSENTE
REMARQUE : MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX
CONSTAT : RÉGLETTE CUISINE VÉTUSTE
CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT
CONSTAT : NÉANT

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 04/12/25 a 11H07 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT058-Attest.diagn.locat.T5 yc déliv.	1	160,00	160,00
	TOTAL H.T.			160,00
	T.V.A. a 10,00%			16,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			176,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.